



## Demande de dérogation mineure

### Avis public de consultation

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro DPDL250199 :

**Nature et effets** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé comme conforme l'empiètement du garage privé existant dans la marge de recul arrière à 0,87 mètre (aucune ouverture vers la ligne arrière) au lieu de 1 mètre, et ce, tel qu'exigé selon l'article 55 du règlement de zonage numéro 2022-720.

**Identification du site concerné** : 93, rue Morin, zone 6-Ha.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Donné à Sainte-Claire, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 15 septembre 2025 et à l'Église le 15 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 septembre 2025.

**Émile Guillemette**

**Directrice générale/greffière-trésorière**